

L'an 2015, le vendredi 9 octobre à 20h00, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie, sous la présidence de Mr Jean Marie TORDOIT, Maire, suite à la convocation en date du 5 octobre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Membres en exercice : 15

Membres présents : ML MARLIOT, S FAUQUEUX, S FIEVET, CH DELOBELLE, M FERCOQ, F BRICOUT, A HEGO, TH WALEMME et JM TORDOIT

Procurations : MD CACHEUX, S HOTTON, JL ABRAHAM, E PISKULA respectivement à ML MARLIOT, CH DELOBELLE, JM TORDOIT et TH WALEMME.

Absents excusés : D URBANIJA et F COGNET

ML MARLIOT est nommée secrétaire de séance

CONTRAT D'INSERTION

Mr le Maire propose à l'assemblée d'avoir recours à un nouveau contrat d'aide à l'emploi à compter du 1^{er} novembre, la date précise reste à définir, afin de palier à l'arrêt d'un contrat de même nature arrivé à échéance.

A l'unanimité, les conseillers donnent leur accord et autorisent Mr le Maire à faire les démarches et signer les formulaires nécessaires auprès de Pôle Emploi.

TRAVAUX DIVERS.

Dans le cadre de la mise en accessibilité de la salle des fêtes, Mr le Maire présente la nature des travaux nécessaires pour rendre la salle des fêtes accessible aux personnes à mobilité réduite par la seconde porte latérale. Ces travaux nécessitent une réfection complète d'une partie de la cour et le montant du devis présenté s'élève à la somme de 7.315,50€ht. Devant l'importance du chantier et du coût, les membres du conseil municipal sollicitent d'autres hypothèses. Ce dossier sera donc remis à l'ordre du jour d'une autre réunion.

Mr le Maire présente un devis d'escalier droit en vue de créer une sortie de secours à l'étage du bâtiment abritant la périscolaire. D'autres hypothèses étant également envisageables (escalier en colimaçon) ce dossier sera également représenté au cours d'une autre réunion.

Mr le Maire présente un devis relatif à l'aménagement de la rue de la Ferme, passage emprunté par 6 riverains pour leur habitation, un agriculteur pour accéder à son champ, une entreprise de négoce de vieux métaux et ses nombreux clients et un négociant en céréales pour ses clients afin d'accéder à son silo à grains.

Le but étant de rechercher la possibilité de financer de manière commune et à des degrés différents la réfection de cette voie qui n'est qu'un chemin empierré truffé de « nids de poules » et difficilement praticable pour tous. Le coût n'est pas anodin 38.059,00€ht, l'un des intéressés se propose de demander un autre devis, Mr le maire se charge de contacter toutes les personnes concernées pour définir la répartition de la facture après validation par le conseil municipal

IMPLANTATION D'UN RELAIS DE TELEDIFFUSION

Mr le Maire indique avoir été contacté par la société TDF en vue d'ériger sur le territoire de la commune dans un endroit relativement proche d'une source d'énergie électrique et situé sur un point haut, un pylône en vue d'y installer des antennes relais types Bouygues, Free ... de façon à couvrir et à améliorer la couverture des services de télécommunications sur notre commune aux différents intervenants de ce domaine.

Devant le peu d'engouement suscité par la majorité des élus et la volonté annoncée du collectif anti-éolien de s'opposer à l'installation d'antennes relais il est décidé de ne pas donner suite à cette proposition.

EMPRUNT DEXIA

Pour permettre de comptabiliser la renégociation du prêt DEXIA, il est nécessaire de prendre une décision modificative.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent cette proposition :

CREDITS A OUVRIR						
Sens	Section	Chap	Art	Op	Objet	Montant
D	I	041	1641	OPFI	Remboursement « virtuel » du prêt renégocié	179 790,45
R	I	041	1641	OPFI	Constataction du nouveau prêt avec le montant de l'ancien prêt	179 790,45
R	I	040	1641	OPFI	Constataction des indemnités de renégociation capitalisées	98 127,40
D	F	042	6688		Remboursement « virtuel » des indemnités capitalisées	98 127,40
TOTAL						555 835,70

CREDITS A REDUIRE						
Sens	Section	Chap	Art	Op	Objet	Montant
R	I	021	021	OPFI	Ecriture d'équilibre entre les sections	-98 127,40
D	F	023	023		Ecriture d'équilibre entre les sections	-98 127,40
TOTAL						-196 254,80

RECHERCHE D'ECONOMIES BUDGETAIRES

Mr le Maire indique que la situation financière de la commune restera stable, cette année, malgré des dépenses de fonctionnement qui seront en hausse cette année avec pour cause :

L'indemnité compensatoire à verser suite à la renégociation de l'emprunt DEXIA en vue de quitter la parité EUR/CHF (49.870,10€),

La location du bâtiment pré fabriqué abritant la sixième classe (17.000€)

Le remboursement (non obligatoire) de 9.662,90€ à des administrés suite à une baisse de 2% de la part communale sur la taxe d'aménagement.

les recettes de fonctionnement devraient, elles, être en baisse Il convient dès lors, à l'instar de ce qu'ont déjà mis en pratique de nombreuse communes, de réduire nos dépenses et d'améliorer nos recettes en évitant tant que faire se peut d'augmenter les impôts locaux.

Ainsi de nombreuses pistes d'économie ont été évoquées, les plus prioritaires en terme d'échéance ont été traitées de suite, c'est ainsi qu'après délibérations il a été décidé :

Par 9 voix Contre, une voix Pour et 3 bulletins blanc de continuer les vacances de neige

Il a été également décidé de :

Supprimer le goûter de Noël des aînés tout en gardant le colis

Supprimer le goûter de Noël du personnel communal

De facturer les prêts de tables (1.50€) de chaises (0.25€) de vaisselles (0.05€) de plats (0.15€) à compter du 1^{er} novembre 2015

De facturer la location de la salle des fêtes à 230€ pour un repas et à 130€ pour un vin d'honneur

De facturer la location de la salle du square à 190€ pour un repas et à 90€ pour un vin d'honneur

Pour les extérieurs la location sera de 450€ pour un repas à la salle des fêtes et de 200€ pour un vin d'honneur Cette tarification est applicable à compter du 1^{er} janvier 2016.

D'autres pistes d'économie ont été citées elles seront étudiées au cas par cas en fonction des événements

DOSSIER EOLIEN (INFORMATION)

Mr le Maire indique que selon des sources officielles, les 7 permis de construire déposés par la société Energie Team ont été refusés. Le projet envisagé sur la commune de Carnières ne peut en effet être accepté à ce stade pour un motif purement technique. Les banderoles posées dans le village, la manifestation, le résultat du référendum n'y étant pour rien. En effet le nombre d'éoliennes dans un rayon de 15 kilomètres du système de radionavigation aérien implanté à Epinoy le VOR (abréviation de VHF Omnidirectional Range système de positionnement radio électrique utilisé en navigation aérienne et fonctionnant sur les fréquences VHF) est limité à 50 et les demandes dont celles d'Energie Team pour Carnières arrivent au delà de ce seuil. Un nouveau VOR plus performant et générant moins de contrainte pourrait être installé ce qui permettrait d'assouplir le périmètre et les caractéristiques pour l'implantation d'éoliennes supplémentaires sachant que des mesures seraient réalisées après l'édification des 50 premières éoliennes afin de voir leur impact sur le VOR.

La séance est close à 21h45